

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2018

**Objet : Décisions modificatives n° 3 & 4 – Budget Ville 2018**

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Dans le cycle budgétaire de la Ville, des ajustements peuvent intervenir en cours d'exercice pour répondre à des besoins nouveaux de financement des actions portées par la municipalité ou en fonction de nouveaux arbitrages internes, voire de décisions ou de sollicitations des services déconcentrés de l'Etat notamment du comptable public.

– **Décision modificative N°3 (section de fonctionnement)**

Dans le cadre de l'ajustement des crédits de fonctionnement pour la fin de l'année, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget 2018.

- Prélèvement SRU<sup>1</sup> : +7 000 €, réajustement du montant du prélèvement. Il est proposé de compenser en diminuant (-13 000 €) les crédits inscrits à l'origine pour le versement du FPIC<sup>2</sup> prélevé sur la commune par la Métropole au titre de la péréquation au profit des communes dites financièrement « moins favorisées », qui s'avère très légèrement moins élevé (236 105.00€ total 2018).
- Charges à caractère général (+ 148 735 €) comprenant principalement des réajustements de crédits liés aux contrats de prestations gérés par les Services Techniques ainsi que les frais de gestion du nouveau dispositif FPS<sup>3</sup> facturés par l'ANTAI<sup>4</sup> (soit +30 000 €), frais d'actes et de contentieux (+ 8 000€), frais d'affranchissement (+9 650€), l'augmentation des crédits liés aux prestations de service (+56 060 €), avec entre autres, la réalisation d'audit ou encore un besoin de prestation de service dans le cadre de l'organisation des 25 ans de l'Espace culturel L'Atrium et de la célébration du centenaire du 11 novembre 1918 en lien avec les écoles.
- Les subventions aux associations : +33 550 €, pour prendre en compte les délibérations 2018 de subventions exceptionnelles en aide aux associations en difficulté ou pour des projets nouveaux, et d'acompte de subvention à l'ALEC<sup>5</sup>.
- Réajustement des crédits concernant les créances admises en non-valeur pour +2 170 € suite à la délibération n°2018-38 et l'augmentation des crédits concernant les titres à annuler sur exercice antérieur relatif aux réclamations liées à la TLPE<sup>6</sup> de 2017 (+1 200 €).

---

<sup>1</sup> SRU : Loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000.

<sup>2</sup> FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

<sup>3</sup> FPS : Forfait Post Stationnement.

<sup>4</sup> ANTAI : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

<sup>5</sup> ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat.

<sup>6</sup> TLPE : Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures.

- Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : +120 000 € afin d'équilibrer la section d'investissement.

Pour assurer le financement de ces dépenses (+195 795 €), la Ville sait compter notamment sur l'inscription de crédits complémentaires concernant les recettes du Forfait Post Stationnement (+ 130 000 €), le réajustement de la DCRTP<sup>7</sup> (+4 300€), la notification définitive de la dotation forfaitaire (+95 000€) que la Ville perçoit de l'Etat, la compensation de la Taxe d'Habitation (+39 000€) pour les ménages habituellement exonérés à 100%, ainsi qu'un réajustement des droits de mutation (+ 46 775 €).

– **Décision modificative N°4 (section d'investissement)**

La Ville de Tassin la Demi-Lune, dans sa politique d'acquisition foncière et pour le financement des projets d'équipements majeurs du mandat, a contracté de nouveaux emprunts, ce qui induit un remboursement du capital (+97 000€).

La mise en valeur du site de MEGINAND porte à + 3 000 € supplémentaires les crédits inscrits.

Enfin la Ville de Tassin la Demi-Lune a procédé à des préemptions de locaux sur les fonds de commerce dans le cadre de sa politique de soutien à la dynamique et à l'attractivité commerciale de la commune, ce qui nécessite l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 20 000 €.

Il est ainsi proposé d'inscrire ces nouvelles dépenses (+120 000 €) et d'inscrire un virement de + 120 000 € de la section de fonctionnement (Cf. DM 3 ci-dessus) vers la section d'investissement pour en assurer l'équilibre.

Ainsi modifiées, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2018 s'équilibrent comme suit (cf. tableaux synthétiques en pages suivantes).

---

<sup>7</sup> DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.

BUDGET PRIMITIF 2018  
SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	Solde 2017	Reports 2017	Crédits nouveaux DM 1	Crédits nouveaux DM 3	TOTAL 2018
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	<b>16 201 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>315 795,00</b>	<b>16 529 595,00</b>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<b>14 681 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>195 795,00</b>	<b>14 889 595,00</b>
011 Charges à caractère général	2 547 006,00			12 000,00	148 735,00	2 707 741,00
012 Charges de Personnel	7 127 740,00				0,00	7 127 740,00
014 Atténuation de Produits	900 000,00				-6 000,00	894 000,00
65 Autres charges Gestion Courante	3 783 434,00				36 660,00	3 820 094,00
66 Charges Financières	303 000,00				15 200,00	318 200,00
67 Charges Exceptionnelles	20 620,00			0,00	1 200,00	21 820,00
<i>Dépenses d'Ordre de fonctionnement</i>	<b>1 520 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>1 640 000,00</b>
042 Dotations aux amortissements	520 000,00					520 000,00
023 Virement section d'investissement	1 000 000,00				120 000,00	1 120 000,00
<i>Recettes de Fonctionnement</i>	<b>16 201 800,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 795,00</b>	<b>16 529 595,00</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<b>16 201 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>315 795,00</b>	<b>16 517 595,00</b>
70 Produits de Gestion courante	399 000,00				130 000,00	529 000,00
013 Atténuation de Charges	30 000,00					30 000,00
73 Impôts et taxes	13 709 050,00				46 775,00	13 755 825,00
74 Dotations, Subventions	1 863 950,00				139 020,00	2 002 970,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	179 800,00			0,00		179 800,00
77 Produits exceptionnels	20 000,00			0,00		20 000,00
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
776 Moins valeur sur cession	0,00					0,00
777 Subv. Inv. Transférable	0,00					0,00
7918 Transfert de charges fct	0,00					0,00
<b>002 Excédent Fonctionnement</b>		<b>12 000,00</b>				<b>12 000,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2018	Solde 2017	Reportis 2017	Crédits nouveaux DM 2	Crédits nouveaux DM 4	TOTAL 2018
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 354 960,00</b>	<b>868 849,19</b>	<b>9 963 615,35</b>	<b>12 530,73</b>	<b>120 000,00</b>	<b>19 319 955,27</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 249 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 963 615,35</b>	<b>12 530,73</b>	<b>120 000,00</b>	<b>18 346 106,08</b>
10 Dotations, fonds divers et rése	0,00					0,00
16 Remboursement emprunts	1 400 150,00		0,01		97 000,00	1 497 150,01
20 Immobilisations incorporelles	269 200,00		97 348,00	0,00	20 000,00	386 548,00
21 Travaux Bâtiments	1 950 610,00	0,00	5 270 068,79	12 530,73	3 000,00	7 236 209,52
204 Subventions équipements	87 000,00		28 674,40	0,00		115 674,40
206 Restructuration GS Alai	250 000,00		20 207,00			270 207,00
207 Bâtiment multi-associatif	0,00		96 861,77			96 861,77
210 Extension Prévert	800 000,00		1 234 614,51			2 034 614,51
227 Pôle petite enfance Alai	1 750 000,00		1 417 639,13			3 167 639,13
230 GS Avenue Victor Hugo	740 000,00		664 460,05			1 404 460,05
233 Gymnase au Bourg	1 000 000,00		75 423,20			1 075 423,20
993 Maison des Familles	3 000,00		1 055 018,49			1 058 018,49
4581 Opération sous mandat	0,00		3 300,00			3 300,00
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>
041 Acomptes & Transfert Frais E	105 000,00					105 000,00
<b>001 Déficit investissement</b>		<b>868 849,19</b>				<b>868 849,19</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>8 354 960,00</b>	<b>2 694 995,27</b>	<b>8 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>19 319 955,27</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 729 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 879 960,00</b>
10 Dotations et Fds propres	340 000,00					340 000,00
13 Subventions d'équipement	1 030 000,00		0,00	0,00		1 030 000,00
16 Emprunts	5 359 960,00		8 150 000,00	0,00	0,00	13 509 960,00
4582 Opération sous Mandat	0,00					0,00
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 625 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>1 745 000,00</b>
040 Amortissements	520 000,00					520 000,00
021 Virement de la section de fct	1 000 000,00				120 000,00	1 120 000,00
041 Acomptes & Transfert Frais E	105 000,00					105 000,00
<b>### Affect. d'une partie du solde de Fct en Inv</b>		<b>2 694 995,27</b>				<b>2 694 995,27</b>

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 18 octobre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces décisions modificatives n°3 & 4 du Budget 2018 de la Ville de Tassin la Demi-Lune.